

Fédération Française d'Équitation



ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

Titre à finalité professionnelle de niveau IV
Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles



REGLEMENT FFE 2010

SOMMAIRE

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | DEFINITIONS | 4 |
| 1.1 | PREAMBULE | 4 |
| 1.2 | NIVEAU | 4 |
| 1.3 | PREROGATIVES..... | 4 |
| 1.4 | FONCTIONS | 4 |
| 2 | FORMATION..... | 4 |
| 2.1 | ENTREE EN FORMATION | 4 |
| A. | <i>Test d'entrée en formation</i> | <i>4</i> |
| B. | <i>Conditions d'accès à la formation</i> | <i>4</i> |
| C. | <i>Contrat de formation.....</i> | <i>5</i> |
| 2.2 | PROGRAMME | 5 |
| A. | <i>Organisation</i> | <i>5</i> |
| B. | <i>Positionnement et volumes horaires</i> | <i>5</i> |
| C. | <i>Mise en situation d'accompagnement</i> | <i>5</i> |
| D. | <i>Contenu : le référentiel de formation</i> | <i>5</i> |
| 2.3 | AGREMENT | 9 |
| A. | <i>Centre de tourisme équestre centre de formation ATE</i> | <i>9</i> |
| B. | <i>Formateur.....</i> | <i>9</i> |
| C. | <i>Certificat Fédéral de Formateur ATE / CFF ATE</i> | <i>9</i> |
| D. | <i>Déclaration à la DR TEFP</i> | <i>9</i> |
| 2.4 | LIVRET DE FORMATION | 10 |
| 2.5 | STATUT DE L'ÉLEVE | 10 |
| 2.6 | CENTRE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE | 10 |
| 3 | ÉPREUVES DES EXAMENS | 10 |
| 3.1 | TEST D'ENTREE..... | 10 |
| A. | <i>UC 1 – Test technique à cheval.....</i> | <i>10</i> |
| B. | <i>UC 2 – Parcours d'orientation pédestre.....</i> | <i>11</i> |
| C. | <i>UC 3 – Entretien de motivation</i> | <i>11</i> |
| 3.2 | EXAMEN GENERAL | 11 |
| A. | <i>UC 1 - Technique équestre professionnelle.....</i> | <i>11</i> |
| B. | <i>UC 2 – Topographie, orientation</i> | <i>11</i> |
| C. | <i>UC 3 – Soins aux chevaux et maréchalerie</i> | <i>12</i> |
| D. | <i>UC 4 – Connaissances générales et gestion d'une TPE</i> | <i>13</i> |
| E. | <i>UC 5 – Matelotage et bourrellerie</i> | <i>13</i> |
| F. | <i>UC 6 - Épreuve professionnelle</i> | <i>14</i> |
| 4 | SESSION D'EXAMEN | 14 |
| 4.1 | PROGRAMMATION..... | 14 |
| A. | <i>Programmation du test d'entrée et de l'examen général</i> | <i>14</i> |
| B. | <i>Programmation de l'épreuve professionnelle de l'UC 6</i> | <i>14</i> |
| 4.2 | CENTRE D'EXAMEN | 14 |
| 4.3 | JURY | 14 |
| A. | <i>Test d'entrée.....</i> | <i>14</i> |
| B. | <i>Examen général.....</i> | <i>14</i> |
| C. | <i>Épreuve Professionnelle.....</i> | <i>15</i> |
| 4.4 | CANDIDATS | 15 |
| A. | <i>Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général</i> | <i>15</i> |
| B. | <i>Conditions à remplir pour s'inscrire à l'épreuve professionnelle</i> | <i>15</i> |
| C. | <i>Modalités d'inscription</i> | <i>15</i> |
| 4.5 | ÉVALUATION | 15 |
| 4.6 | RESULTATS..... | 15 |
| A. | <i>Test d'entrée.....</i> | <i>15</i> |
| B. | <i>Examen général.....</i> | <i>16</i> |
| C. | <i>Épreuve professionnelle.....</i> | <i>16</i> |
| 5 | GRILLES D'ÉVALUATION..... | 16 |
| 5.1 | GRILLES POUR LE TEST D'ENTREE EN FORMATION ATE | 17 |
| A. | <i>UC 1 - Technique Equestre.....</i> | <i>17</i> |
| B. | <i>UC 2 - Épreuve d'orientation PV de résultats.....</i> | <i>18</i> |
| C. | <i>UC 3 - Entretien.....</i> | <i>19</i> |
| 5.2 | GRILLE POUR LA VALIDATION DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ATE | 20 |
| 5.3 | GRILLES POUR L'EXAMEN GENERAL DE L'ATE | 21 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| A. | UC 1 - Technique Equestre Professionnelle..... | 21 |
| B. | UC 2 - Topographie, Orientation..... | 26 |
| C. | UC 3 - Soins aux chevaux et maréchalerie..... | 27 |
| D. | UC 4 - Connaissances générales et gestion..... | 28 |
| E. | UC 5 - Matelotage et bourrellerie..... | 29 |
| F. | UC 6 - Epreuve professionnelle..... | 30 |
| 6 | VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE..... | 32 |
| 6.1 | CONDITIONS..... | 32 |
| 6.2 | DOSSIER..... | 32 |
| 6.3 | CRITERES..... | 32 |
| 6.4 | DECISION..... | 32 |
| 7 | REFERENTIEL DE CERTIFICATION..... | 32 |
| 7.1 | UC 1 : TECHNIQUE EQUESTRE..... | 33 |
| 7.2 | UC 2 : TOPOGRAPHIE ET ORIENTATION..... | 33 |
| 7.3 | UC 3 : SOINS DES EQUIDES..... | 33 |
| 7.4 | UC 4 : CONNAISSANCES GENERALES / GESTION D'UNE TPE..... | 34 |
| 7.5 | UC 5 : UTILISATION DU MATERIEL..... | 34 |
| 7.6 | UC 6 : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE..... | 35 |
| 8 | REFERENTIEL PROFESSIONNEL..... | 35 |
| 8.1 | DEFINITION DU METIER D'ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE..... | 35 |
| 8.2 | FONCTIONS ET ACTIVITES EXERCEES..... | 35 |
| A. | Dans la fonction d'encadrement..... | 35 |
| B. | Dans la fonction d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés..... | 36 |
| C. | Dans la fonction d'accueil..... | 36 |
| D. | Dans la fonction d'animation..... | 36 |
| E. | Dans la fonction de gestion..... | 36 |
| 9 | FICHE RNCP..... | 36 |
| 10 | ANNEXES..... | 36 |
| 10.1 | FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT..... | 37 |
| 10.2 | PLAN DE FORMATION TYPE..... | 38 |
| 10.3 | CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE..... | 44 |
| 10.4 | PROCES-VERBAL D'EXAMEN ATE..... | 45 |



INDEX DES SIGLES

| | |
|-------------------------|---|
| AFPS | Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours |
| ATE | Accompagnateur de Tourisme Equestre |
| BEES 1 / 2 | Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Niveau 1 / Niveau 2 |
| BP JEPS | Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport |
| CFF ATE | Certificat Fédéral de Formateur Accompagnateur de Tourisme Equestre |
| CNTE | Comité National de Tourisme Equestre |
| CQF | Cheval Qualité France |
| CRE | Comité Régional d'Equitation |
| CRTE | Comité Régional de Tourisme Equestre |
| CTE | Centre de Tourisme Equestre |
| CTS | Conseiller Technique Sportif |
| DR TEFP | Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle |
| DTN | Direction Technique Nationale |
| DUSE | Déclaration Unique de Session d'Examen |
| FFE | Fédération Française d'Equitation |
| GTE | Guide de Tourisme Equestre |
| EPI | Equipement de Protection Individuelle |
| PSC1 | Prévention et Secours Civiques de niveau 1 |
| PO | Passage Obligatoire |
| PTV | Parcours en Terrain Varié |
| RNCP | Répertoire National des Certifications Professionnelles |
| TPE | Très Petite Entreprise |
| UC | Unité Capitalisable |
| VAE | Validation des Acquis de l'Expérience |
| VEP MESA | Validation des Exigences Préalables à la Mise En Situation d'Accompagnement |

1 DEFINITIONS

1.1 Préambule

L'Accompagnateur de Tourisme Equestre / ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, le respect de l'environnement et la sécurité des tiers.

1.2 Niveau

L'Accompagnateur de Tourisme Equestre est un titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles par arrêté du 13 novembre 2009. -NOR ECED0926976A délivré par la Fédération Française d'Equitation, FFE.

1.3 Prérogatives

Le détenteur de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre répond à l'obligation de qualification pour l'encadrement précisée par l'article L 212-1 du code du sport et peut exercer l'accompagnement de promenades et de randonnées contre rémunération.

L'Annexe II –I de la partie réglementaire du code du sport– modifiée par l'Arrêté du 14 Décembre 2009 NOR : SASF0930326A tableau D2 précise les conditions d'exercice suivantes : « *L'ATE accompagne et conduit des randonnées équestres en autonomie dans tout établissement dans le cadre de parcours identifiés.* »

1.4 Fonctions

L'ATE exerce les fonctions suivantes :

- ◆ Il accueille, renseigne, présente les activités aux publics du tourisme équestre.
- ◆ Il prépare, encadre et accompagne des activités d'équitation d'extérieur.
- ◆ Il entretient, assure la maintenance et les soins aux équidés.
- ◆ Il travaille et valorise une cavalerie de tourisme équestre.
- ◆ Il participe à la gestion de l'établissement.

2 FORMATION

2.1 Entrée en formation

A. Test d'entrée en formation

Pour pouvoir entrer en formation l'élève doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation qui est un examen. Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit :

- ◆ être titulaire de la licence fédérale en cours de validité,
- ◆ avoir 18 ans révolus,
- ◆ être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de tourisme équestre ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE,
- ◆ totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du Brevet fédéral de Randonneur de bronze délivré par la FFE,
- ◆ être détenteur de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, ou de l'attestation de suivi de la Prévention et Secours Civique niveau 1, PSC1.

B. Conditions d'accès à la formation

Pour entrer en formation l'élève doit être titulaire :

- ◆ de l'attestation de réussite au test d'entrée en formation délivrée par la FFE en cours de validité.
- ◆ de la licence fédérale en cours de validité.

C. Contrat de formation

Le candidat à la formation choisit un centre de formation ATE agréé par la FFE.

Il signe un contrat de formation avec le centre de formation.

Lorsque le centre de formation fait appel à un autre centre de tourisme équestre pour la mise en situation professionnelle, un avenant doit le préciser.

2.2 Programme

A. Organisation

La formation est organisée en six modules :

- ◆ Module 1 : Technique équestre
- ◆ Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- ◆ Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées
- ◆ Module 4 : Connaissances générales
- ◆ Module 5 : Entretien des équipements.
- ◆ Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

B. Positionnement et volumes horaires

Lorsqu'un candidat est admis au test d'entrée, le jury effectue son positionnement qui détermine les volumes horaires préconisés pour que chaque élève puisse se présenter à l'examen final.

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures.

- ◆ Module 1 : 90 heures
- ◆ Module 2 : 60 heures
- ◆ Module 3 : 80 heures
- ◆ Module 4 : 50 heures
- ◆ Module 5 : 20 heures
- ◆ Module 6 : 300 heures

Le positionnement permet de prescrire, pour chaque module, d'éventuels allègements ou renforcements, par rapport aux volumes horaires recommandés.

Ces volumes de formation doivent figurer dans le livret de formation et dans le contrat de formation.

Si les volumes de formation nécessitent d'être redéfinis après la délivrance du livret de formation parce qu'ils ne correspondent pas à la réalité des besoins de l'élève, le formateur peut, avec l'accord de l'élève, demander à la FFE de prendre en compte de nouveaux volumes de formation à valider pour se présenter à l'examen. Cette redéfinition des volumes n'est possible qu'une seule fois.

C. Mise en situation d'accompagnement

Lorsque le formateur estime que l'élève a acquis les connaissances et compétences minimales nécessaires dans les domaines de :

- ◆ la sécurité des pratiquants et des tiers,
- ◆ l'accompagnement d'activités d'équitation d'extérieur,

il valide les exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement.

Cette validation s'effectue lors d'une situation d'accompagnement et d'un entretien validés par le formateur suivant les critères définis dans la grille de certification en annexe.

Le formateur ne peut valider les exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement sur le livret de formation de l'élève que si les modules de formation 2 et 3 sont préalablement validés.

Cette validation est nécessaire et préalable à toute situation d'accompagnement de l'élève hors de la présence de son formateur ou de son tuteur

D. Contenu : le référentiel de formation

Module 1 : Technique Equestre

Les contenus du module 1 de formation visent à donner la capacité à l'élève de :

- ◆ seller et brider correctement un cheval avec son équipement de randonnée et ajuster le matériel,

- ◆ manipuler un cheval en main et le présenter à l'arrêt, au pas et au trot,
- ◆ embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion,
- ◆ réaliser le travail gymnastique d'un cheval non monté en longe,
- ◆ réaliser la détente et le travail d'un cheval monté afin de conserver et d'améliorer son dressage et de préserver son intégrité physique et morale,
- ◆ réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bête ou non,
- ◆ réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié dont certaines difficultés avec un cheval de main bête ou non,
- ◆ évaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public,
- ◆ s'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste,

Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie

Les contenus du module 2 de formation visent à donner la capacité à l'élève de :

- ◆ aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels,
- ◆ adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité,
- ◆ reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques,
- ◆ évaluer et programmer la quantité du travail de sa cavalerie,
- ◆ appliquer les mesures de prophylaxie courantes et intervenir médicalement dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval,
- ◆ composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée,
- ◆ mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez
- ◆ détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail,
- ◆ déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval : plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe,
- ◆ identifier et apporter les soins nécessaires au coup de chaleur, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- ◆ énumérer et identifier les affections parasitaires externes, gale, teigne, et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- ◆ décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies, tares, arthrose...
- ◆ décrire et de comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection, grippe, gourme, emphysème...
- ◆ connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement,
- ◆ connaître et programmer les vaccinations des équidés, obligatoires, volontaires
- ◆ entretenir l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux,
- ◆ décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies, pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime...
- ◆ identifier l'ensemble du matériel de maréchalerie, enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire,
- ◆ constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée,
- ◆ équiper un cheval pour le transport,
- ◆ apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur pour l'acheter en fonction de son utilisation.

Module 3 : Encadrement de promenades et randonnées

Les contenus du module 3 de formation visent à donner la capacité à l'élève de :

- ◆ identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques,
- ◆ organiser et gérer l'accueil de la clientèle,
- ◆ accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé, en application avec les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent,
- ◆ évaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours,
- ◆ choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier,

- ◆ préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue,
- ◆ adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu,
- ◆ gérer l'effort de la cavalerie,
- ◆ contribuer à l'agrément et au bien-être du groupe,
- ◆ assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers,
- ◆ se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication,
- ◆ donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et à la préservation des espaces traversés,
- ◆ donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer,
- ◆ gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé,
- ◆ s'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques,
- ◆ transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales,
- ◆ veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
- ◆ organiser les haltes et arrêts,
- ◆ établir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes, paddocks...
- ◆ identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés,
- ◆ suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue,
- ◆ identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles : 1/25 000e, 1 /50 000e, 1 / 100 000e, 1/200 000e, évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels,
- ◆ donner à un tiers les indications permettant de se localiser,
- ◆ utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine,
- ◆ utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position.

Le module 3 comprend 4 journées de randonnée école dont au minimum deux nuitées hors du centre.

Module 4 : Connaissances générales et gestion de Très Petite Entreprise / TPE

Les contenus du module 4 de formation visent à donner à l'élève des connaissances sur :

- ◆ la FFE / CNTE et organes déconcentrés CRE/ CRTE : organisations et missions,
- ◆ le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route,
- ◆ la réglementation et l'environnement institutionnels,
- ◆ le droit du travail, les responsabilités et les assurances,
- ◆ les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion,
- ◆ les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les Equipements de Protection Individuels / EPI,
- ◆ la création d'itinéraires de proximité,
- ◆ la conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades,
- ◆ les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre,
- ◆ la création et l'organisation des produits de tourisme équestre,
- ◆ la commercialisation de ces produits de tourisme équestre,
- ◆ l'élaboration d'un document publicitaire,
- ◆ les partenaires de commercialisation et les publics d'usagers,
- ◆ la réponse téléphonique,
- ◆ la diversification et l'adaptation de ses produits,
- ◆ l'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations,
- ◆ la réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux.

Module 5 : Entretien des équipements

Les contenus du module 5 de formation visent à donner la capacité à l'élève de :

- ◆ effectuer la maintenance du matériel et des installations,
- ◆ contrôler l'état des installations : écuries, boxes, selleries, pièces d'accueil, pâtures...
- ◆ mettre en œuvre les règles de salubrité, d'hygiène et de sécurité,
- ◆ choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée,
- ◆ effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet...

- ◆ effectuer l'attache d'un ou plusieurs chevaux,
- ◆ effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches : matelotage.

Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

Objectifs

Le stage de mise en situation professionnelle doit permettre à l'élève d'appréhender la réalité du métier d'accompagnateur de tourisme équestre :

- ◆ en mettant en pratique les acquis de la formation,
- ◆ en participant à l'accompagnement des activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ en observant le savoir-faire de l'équipe du Centre de Tourisme Equestre et en échangeant sur ses pratiques professionnelles,
- ◆ en étant tutoré pour l'acquisition de comportements professionnels.

Ce stage se déroule en quatre phases progressives :

1ère phase : Observation – Découverte du centre

Phase d'une durée moyenne de 40 heures.

Objectifs :

Le candidat prend connaissance :

- ◆ de la structure,
- ◆ du fonctionnement avec les cavaliers,
- ◆ des circuits,
- ◆ des activités du centre,
- ◆ du matériel,
- ◆ de la cavalerie.

Le candidat acquiert de la pratique dans la gestion d'une écurie.

L'organisation du stage, ses objectifs et le ou les projets à mettre en œuvre sont définis avec le tuteur.

2ème phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage

Phase d'une durée moyenne de 80 heures.

Objectifs :

- ◆ acquisition de l'autonomie dans la gestion de l'écurie,
- ◆ gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure,
- ◆ approche et mise en œuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels,
- ◆ participation et implication de l'élève aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie : vétérinaire, maréchal ferrant.

3ème phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade

Phase d'une durée moyenne de 80 heures.

Objectifs :

Être capable de :

- ◆ prendre en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité,
- ◆ attribuer des chevaux en fonction des cavaliers,
- ◆ respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux, et animer l'activité,
- ◆ mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence,
- ◆ entretenir et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre.

4ème phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours

Phase d'une durée moyenne de 80 heures.

Objectifs :

- ◆ connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance,
- ◆ décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects,
- ◆ participer à l'encadrement de 6 journées de Randonnée.

2.3 Agrément

L'agrément de la FFE est la validation d'un centre de formation constitué d'un Centre de tourisme équestre et de son formateur. Il est lié à la fois à la structure et à la personne qui assure la formation. Il est délivré par la FFE après étude du dossier de demande et avis du CRE / CRTE. Il peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions ou en cas de disfonctionnement avéré. Il est valable trois ans, sauf délivrance d'un agrément provisoire. Si le formateur quitte la structure, une nouvelle demande d'agrément doit être effectuée.

A. Centre de tourisme équestre centre de formation ATE

Le CTE doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ être adhérent de la Fédération Française d'Équitation depuis deux ans minimum.
- ◆ être labélisé Cheval Qualité France / CQF, label Centre de Tourisme Equestre en cours de validité,
- ◆ avoir délivré au moins 100 licences ou équivalents licence* en jours de randonnées pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu,
- ◆ avoir effectué au moins 100 engagements ou équivalents engagement* en jours de randonnée pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu,
- ◆ avoir renseigné le plan de formation type précisant l'organisation de sa formation.

Il peut accueillir au maximum deux élèves en stage pratique par tranche de 100 licences.

* Équivalents licence

10 journées de randonnée attestées à l'aide du carnet de randonnée électronique pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre sont comptabilisées pour un équivalent licence.

*Équivalents engagement

1 journée de randonnée attestée à l'aide du carnet de randonnée pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre est comptabilisée pour un équivalent engagement.

Une journée de randonnée ne peut être comptabilisée que pour une équivalence.

B. Formateur

Le formateur doit :

- ◆ être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité,
- ◆ être titulaire de la ou des qualifications suivantes depuis deux ans minimum :
- ◆ soit GTE,
- ◆ soit BPJEPS mention TE,
- ◆ soit BEES 1 option TE dont le titulaire devra apporter la preuve de son option,
- ◆ soit BEES 1 équitation ou BEES 2 équitation et titulaire également de l'ATE,
- ◆ soit BPJEPS mention équitation et titulaire également de l'ATE,
- ◆ être détenteur d'un code examinateur actif à la FFE,
- ◆ suivre les regroupements ou formations fédérales requises,
- ◆ être titulaire du certificat fédéral de formateur ATE en cours de validité.

C. Certificat Fédéral de Formateur ATE / CFF ATE

Ce certificat est délivré par la FFE à un Formateur Accompagnateur de tourisme équestre identifié comme formateur dans un centre de formation Accompagnateur de tourisme équestre agréé, et répondant à l'ensemble des conditions d'attribution. Il est délivré pour une durée déterminée.

Ce certificat peut être retiré à son détenteur lorsque l'une des conditions nécessaires pour sa délivrance n'est plus remplie.

D. Déclaration à la DR TEFP

Le centre de formation qui opère dans le cadre de la formation professionnelle continue, doit répondre aux obligations de déclaration auprès de l'autorité administrative, DR TEFP, Art L 6313 et L 6351 du Code du Travail. Le dossier pour faire cette déclaration s'obtient auprès de la DR TEFP.

2.4 Livret de formation

Le centre de formation demande le livret de formation à la FFE, lors de l'entrée en formation d'un élève. Cette demande comporte tous les renseignements nécessaires sur l'élève et les volumes horaires de formation prescrits lors des tests d'entrée

Le livret suit l'élève durant l'intégralité de sa formation.

Il a une validité de 2 ans. Une prolongation d'un an peut être accordée par la FFE.

Le formateur y atteste le nombre d'heures effectuées par le candidat pour chaque module y compris le stage pratique de mise en situation professionnelle.

Le formateur y valide les exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement de l'élève.

Tout changement de lieu de formation doit y être notifié.

La présentation du livret renseigné des volumes de formation suivis est obligatoire pour l'inscription à l'examen ATE.

Le formateur doit saisir les validations de suivi de module de formation ou d'exigence préalable à la mise en situation professionnelle de l'élève sur le site internet de la FFE pour leur prise en compte officielle par la FFE.

2.5 Statut de l'élève

Le centre de formation est employeur ou prestataire de l'élève.

1. Le centre de formation est employeur : le contrat de travail définit les temps de travail et de formation du salarié.
2. Le centre de formation est prestataire. le contrat de formation répond aux obligations de l'Article L 6353 - 3 à 7 du code du travail et précise au minimum :
 - ◆ le niveau préalable d'entrée demandé,
 - ◆ la nature, le contenu et l'organisation de la formation et les effectifs concernés,
 - ◆ l'identification du ou des formateurs et leur qualification,
 - ◆ le prix de la formation, ses modalités de paiement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation et de règlement,
 - ◆ les conditions de rupture anticipée et le délai de rétractation lors de la signature de la convention,
 - ◆ les conditions générales et en particulier l'obligation pour l'élève d'être couvert par une assurance sociale durant sa formation.

D'autres formules peuvent être proposées par les organismes en charge de l'emploi et de la formation.

Un contrat type de formation est proposé en annexe.

Les stagiaires percevant une rémunération durant leur formation doivent demander, auprès des services départementaux de l'Etat, une carte professionnelle de stagiaire en formation, dès validation par leur centre de formation des exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement conformément aux articles L 212 – 1 et L 212 -11 du code du sport.

2.6 Centre de mise en situation professionnelle

Lorsque le centre de formation fait appel à un autre Centre de Tourisme Equestre pour la mise en situation professionnelle, un avenant au contrat de formation signé doit le préciser. Le CTE où se déroule le stage pratique doit être labélisé Centre de Tourisme Equestre par CQF et peut accueillir au maximum deux élèves en stage pratique par tranche de 100 licences. Le tuteur doit avoir les mêmes compétences que le formateur.

3 EPREUVES DES EXAMENS

3.1 Test d'entrée

Le test d'entrée comporte 3 Unités capitalisables / UC.

A. UC 1 – Test technique à cheval

L'UC 1, test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau G 6 de Pleine Nature, évalué en acquis/non acquis. Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 12 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure.

B. UC 2 – Parcours d'orientation pédestre

L'UC 2, parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évalué en acquis/non acquis. Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 1/25000ème ou copie couleur. L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 minutes avant le départ, à l'écart des autres concurrents.

Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h.

C. UC 3 – Entretien de motivation

L'UC 3, consiste en un exposé et un entretien de 20 minutes.

Le candidat expose au jury son projet professionnel et sa motivation, puis le jury questionne le candidat sur son exposé ainsi que sur ses connaissances sur le milieu et l'activité du tourisme équestre en France, le métier d'accompagnateur équestre, la formation et l'examen ATE.

3.2 Examen général

L'examen Général se compose de 5 UC dont le déroulement et les critères d'évaluation sont définis. Le jury utilise les grilles d'évaluation réglementaires pour les apprécier.

A. UC 1 - Technique équestre professionnelle

Partie 1 : UC 1.1 : présentation en main ou embarquement.

Le candidat tire au sort un sujet sur deux possibles :

- ◆ Présentation en main

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter un cheval en main, à l'arrêt, au pas et trot.

- ◆ Embarquement

Le candidat dispose de 10 minutes pour équiper et embarquer un équidé dans un camion ou un van.

Partie 2 : UC1.2 : longe.

Durée : 15 minutes : Le candidat présente le travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre.

Il travaille le cheval préalablement détendu aux trois allures en incluant des transitions, des changements de direction et des difficultés en terrain varié. Ce travail doit permettre d'évaluer la compétence de longeur du candidat ainsi que sa capacité à utiliser la longe dans son travail des chevaux de tourisme équestre.

Partie 3 : UC 1.3 : détente montée et PTV.

Durée : 15 minutes de détente montée et 10 minutes de PTV. Le candidat présente sa détente préalable à la réalisation du PTV.

Puis il déroule le PTV conforme aux normes techniques précisées dans la grille d'évaluation. Cette épreuve se déroule en deux phases : la première par la présentation des difficultés en selle et avec cheval en main, la seconde par la présentation des difficultés avec cheval de main. Le candidat doit pouvoir disposer d'une minute environ pour prendre le cheval de main et se rendre avec lui à la difficulté 28.

Partie 4 : UC1.4 : entretien.

Durée : 10 minutes. S'effectue à l'issue des épreuves pratiques de l'UC 1, il se compose de 3 sous-parties correspondant aux sous-parties de l'épreuve technique. Le candidat doit y montrer sa capacité à évaluer ses prestations, le comportement et les aptitudes de son cheval, à expliciter son travail et à s'exprimer dans un langage clair et professionnel.

B. UC 2 – Topographie, orientation

Le candidat doit répondre à un QCM de 10 questions et réussir l'entretien de topographie.

QCM 10 questions : 7 bonnes réponses ou plus = acquis

Entretien : Durée : 20 minutes.

Le jury donne au candidat une carte ou une portion de carte à étudier et du matériel topographique, puis questionne le candidat sur l'échelle, le relief, et toute information permettant de vérifier sa capacité à extraire de la carte des informations pertinentes. Il demande au candidat de préparer un itinéraire et de le décrire.

C. UC 3 – Soins aux chevaux et maréchalerie

Le candidat doit répondre à un QCM de 10 questions et réussir les deux sous-épreuves de soins et de maréchalerie avec leurs entretiens.

QCM 10 questions : 7 bonnes réponses ou plus = acquis

Epreuve de soins 10 minutes + entretien : le candidat tire au sort deux sujets. Un sujet pratique ou de simulation de pratique parmi les questions 1 à 12, un sujet de connaissances parmi les questions 13 à 32.

1. Doucher les membres
2. Poser des bandes de repos
3. Examiner les membres et tendons
4. Relever la température rectale
5. Relever la fréquence respiratoire
6. Relever la fréquence cardiaque
7. Apprécier l'aspect des muqueuses
8. Examiner et entretenir les pieds
9. Vermifuger par voie orale
10. Contenir un cheval
11. Reconnaître et apprécier la qualité des différents aliments
12. Contrôler le signalement et les vaccinations
13. Gonfles
14. Blessures de harnachement
15. Traumatismes oculaires
16. Boiteries basses/Clou de rue
17. Tendinite/Entorse/Claquage
18. Fatigue aiguë/Abattement
19. Anémie
20. Déshydratation
21. Intoxication
22. Coliques
23. Diarrhée
24. Obstruction de l'œsophage
25. Échauboulure/Allergies
26. Envenimation
27. Coup de chaleur
28. Hémorragies
29. Plaies superficielles/profondes
30. Myosites
31. Fourbure
32. Coup de froid

Epreuve de maréchalerie 15 minutes : décrit le fonctionnement du pied, évalue l'état de la ferrure, identifie l'ensemble du matériel de maréchalerie, enlève et remet un fer, dépannage élémentaire et composition d'une trousse de secours de maréchalerie.

D. UC 4 – Connaissances générales et gestion d'une TPE

Le candidat doit répondre à un QCM de 10 questions portant sur l'environnement professionnel du tourisme équestre, les connaissances générales et la gestion d'une TPE et réussir l'entretien de connaissances générales.

QCM 10 questions : 7 bonnes réponses ou plus = acquis

Entretien : Durée : 20 minutes : réussir un entretien de 20 minutes portant sur la réglementation, les assurances, la comptabilité, la fiscalité, le droit social, l'usage des chemins et routes, le convoyage des chevaux ou la commercialisation de produits de tourisme équestre débutant par un exposé traitant de l'une des 10 questions tirée au sort :

1. La réglementation et les usages concernant la circulation d'un groupe de cavaliers
2. La responsabilité dans l'accompagnement de sorties équestres
3. L'établissement recevant du public
4. Le budget d'une randonnée
5. Les organismes en relation avec l'entreprise de tourisme équestre
6. La comptabilité et la gestion d'une petite entreprise de tourisme équestre
7. La commercialisation de produit de tourisme équestre
8. La FFE, le CNTE, les CRE, CRTE, CDE, CDTE
9. La réglementation du transport des chevaux
10. Le TREC

E. UC 5 – Matelotage et bourrellerie

Pour que cette UC soit acquise le candidat doit :

- ♦ réussir l'épreuve pratique de matelotage de 10 minutes dans laquelle il doit effectuer, à la demande du jury, un nœud d'attache et une ligne d'attache. L'épreuve est suivie d'un entretien permettant de vérifier la connaissance du candidat de différents nœuds et de leur usage.

- ◆ réussir l'épreuve pratique de bourrellerie de 10 minutes dans laquelle le candidat décrit les outils et accessoires de bourrellerie et effectue sur la demande du jury une réparation simple.

F. UC 6 - Epreuve professionnelle

L'épreuve professionnelle consiste en l'organisation et la conduite en autonomie et en présence du jury d'une sortie à cheval d'une journée avec halte du midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 6 personnes minimum. Le candidat prépare et présente au jury avant le départ un dossier présentant la sortie, sa préparation, et sa commercialisation. L'épreuve est suivie d'un entretien.

L'évaluation de cette épreuve s'effectue en utilisant la grille d'évaluation réglementaire par un jury validé par la FFE.

4 SESSION D'EXAMEN

4.1 Programmation

A. Programmation du test d'entrée et de l'examen général

Les Comités Régionaux d'Equitation et de Tourisme Equestre, CRE / CRTE, enregistrent pour chaque session de tests d'entrée ou d'examen général une Déclaration Unique de Session d'Examen, DUSE.

La FFE valide les DUSE qui constituent le calendrier national.

La région organisatrice peut se réserver des places pour les inscriptions régionales. Elle devra alors inscrire elle-même les candidats concernés. Les droits d'inscription sont fixés par la région organisatrice et lui reviennent après déduction du prélèvement forfaitaire effectué pour la gestion informatique des examens.

La session doit comporter un minimum de 8 inscrits.

Une session peut être organisée pour toutes les UC simultanément ou organisée avec des lieux et jours différents suivant les UC.

Pour des raisons pratiques, les 3 épreuves de QCM de l'examen général des UC 2, 3 et 4 peuvent être réunies en un questionnaire de 30 questions que les candidats passent lors de la journée d'examen. Durée 30 minutes.

B. Programmation de l'épreuve professionnelle de l'UC 6

Chaque session d'épreuve professionnelle doit être enregistrée sur le site ffe.com par le centre de formation qui l'organise sur internet au plus tard 15 jours avant son organisation.

4.2 Centre d'examen

Le centre d'examen est responsable de l'organisation générale de la session : accueil, affichage, horaires, public de cavaliers, chevaux, ateliers, matériel, terrains, salles...

Le Mémento de l'organisateur disponible dans l'annexe XX précise les dispositions à prendre par le centre d'examen.

4.3 Jury

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves.

A. Test d'entrée

Le jury est composé de deux membres minimum ; il est proposé sur la DUSE et validé par la FFE.

Le DTN ou son représentant est membre de droit de ce jury.

B. Examen général

Le Jury des sessions d'examen est proposé sur la DUSE et validé par la FFE.

Il comporte :

- ◆ le président de jury : le DTN ou son représentant
- ◆ un représentant de la DTN
- ◆ deux dirigeants d'établissements labélisés centre de tourisme équestre, dont un formateur ATE
- ◆ des personnes qualifiées : GTE, ATE, BPJEPS TE, vétérinaires, maréchal ferrant...

Le jury d'une épreuve certificative de l'examen général doit être composé au minimum de deux membres.

Le président du jury, s'il est formateur, ne doit pas avoir de candidat issu de son centre de formation dans la session.

C. Épreuve Professionnelle

Le jury proposé sur la DUSE est validé par la FFE. Il doit figurer sur la liste fédérale des juges agréés pour l'évaluation de l'UC 6 et ne peut pas être le formateur du candidat.

Un représentant de la DTN est membre de droit de ce jury.

4.4 Candidats

A. Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen général le candidat doit :

- ◆ être titulaire de la licence fédérale en cour de validité,
- ◆ avoir un livret de formation dûment validé des volumes horaires prescrits pour les modules de formation et le stage de mise en situation professionnelle.

B. Conditions à remplir pour s'inscrire à l'épreuve professionnelle

- ◆ être titulaire de la licence fédérale de l'année en cour de validité,
- ◆ être titulaire des 5 premières UC : avoir réussi l'examen général.

C. Modalités d'inscription

La région organisatrice peut se réserver des places pour les inscriptions régionales aux tests ou à l'examen général. Dans ce cas, elle devra inscrire elle-même les candidats concernés.

Test d'entrée

Pour le test d'entrée, l'inscription des candidats se fait sur le site ffe.com par l'intermédiaire d'une structure adhérente. Les pièces justificatives doivent être envoyées à la FFE par courrier.

Examen général

Pour l'examen général, l'inscription des candidats se fait sur le site ffe.com par l'intermédiaire d'un centre de formation agréé ATE, les pièces justificatives doivent être envoyées à la FFE par courrier.

Épreuve professionnelle

Le candidat doit être enregistré sur le site ffe.com par le centre de formation en même temps que la création de l'épreuve et au plus tard 15 jours avant son organisation.

4.5 Evaluation

Toutes les épreuves sont des UC évaluées obligatoirement sur une grille d'évaluation réglementaire qui en précise les critères. L'évaluation se finalise par un verdict acquis / non acquis. Le déroulement des épreuves certificatives doit être conforme au règlement de l'examen.

Le candidat doit se présenter dans une tenue d'équitation correcte et adaptée. Protection céphalique obligatoire pour les épreuves à cheval.

4.6 Résultats

A. Test d'entrée

Chacune des trois UC doit être acquise pour que le test soit acquis.

Dans le cas où le test est acquis, le jury définit les volumes de formation individuels en prescrivant éventuellement des allègements ou des renforcements de formation par rapport aux volumes recommandés.

Les résultats officiels sont enregistrés par le CRE sur internet grâce à son code examinateur dans les 10 jours suivant la session.

Le PV de résultat papier avec les signatures des membres du jury et les grilles d'évaluation doivent parvenir à la FFE dans le même délai.

La validité du test d'entrée en formation pour permettre l'entrée en formation est d'un an à compter du jour de la session. Les UC acquises restent valables pendant un an.

La FFE délivre aux candidats une attestation de réussite aux UC concernées ou au test d'entrée.

B. Examen général

Le CRE / CRTE valide les résultats des sessions d'examen général sur le site internet de la FFE dans les 10 jours suivant la session grâce à son code examinateur.

Le PV d'examen papier signé des membres du jury et accompagné des grilles d'évaluation doit être envoyé à la FFE dans le même délai.

La FFE délivre aux candidats une attestation de réussite aux UC concernées.

C. Épreuve professionnelle

Le jury valide les résultats sur le site internet de la FFE dans les 10 jours suivant l'épreuve grâce à son code examinateur personnel. Le jury doit envoyer son Procès Verbal et le résultat écrit de son évaluation porté sur la grille d'évaluation dans les 10 jours à la FFE.

En cas de réussite à cette épreuve, le diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Equestre sera envoyé par la FFE au candidat.

5 GRILLES D'EVALUATION

| Lieu / Date | | | | | | |
|---|--------|---|--|---|---|--------------|
| Nom du candidat / Prénom | | | | | | |
| Allure | N° | Exercice | Evaluation | + | - | Commentaires |
| | | Montoir à gauche sans avantage, cercle de 3 m | Aisance, immobilité | | | |
| Trot | 1 | Plan ascendant de 30° min sur 5 minimum Plan descendant de 30° min sur 5 minimum | Equilibre, stabilité | | | |
| | 2 | A 4m du plan descendant, une 1 ^{ère} branche basse suivie perpendiculairement sur un arc de cercle de 2 m de rayon, d'une seconde branche basse, 0,4 m au dessus du garrot | Aisance, équilibre, précision | | | |
| | 3 | Reculer de 2 mètres dans un couloir de 1 m de large | Fluidité, correction des aides | | | |
| Galop | 4 | A 15m, départ au galop à gauche du pas dans zone matérialisée 8m x 2m | Précision, équilibre, bon pied, fixité | | | |
| | 5 | Slalom de 5 piquets, intervalle de 8m, sans changement de pied, suivi d'un ¼ de cercle de 10 m de rayon Ligne de 60m délimitée par 2 PO, bordure maraîchère 8m x 1m, désaxée de 3m au milieu, PO | Contrôle, fluidité, équilibre | | | |
| | 6 | A partir du pas, départ au galop à droite dans zone matérialisée 8m x 2m A 10m, tronc, hauteur 1m | Précision, équilibre, fluidité | | | |
| | 7 | A 12 m, contre-bas de 0,9 m comportant à 6m un PO directionnel : piquet intérieur dans l'axe du bord extérieur du contre-bas | Stabilité, équilibre, aisance, précision | | | |
| | 8 | Bordure maraîchère, longueur 8 m, largeur 0,6 m | Précision, aisance | | | |
| Pas | | A 18m en ligne droite, maniabilité orientée à 45° par rapport à l'axe de progression | Précision, fluidité, équilibre | | | |
| | 9 | A 15m, haie de 0,9m Barrière type passage à niveau | stabilité, équilibre, liant | | | |
| Avec un cheval de main en filet : conduire un cheval en main en gardant impérativement l'épaule du cheval de main à hauteur de la jambe du cavalier | | | | | | |
| En main | 1 | Plan ascendant de 30° min sur 5 m minimum Plan descendant de 30° min sur 5 m minimum A 4m du plan descendant, 1 ^{ère} branche basse, 2 ^{ème} branche basse | Aisance, équilibre | | | |
| | 1 2 | Reculer de 3m dans un couloir de 1 m de large Contre-bas de 0,8m Contre-haut de 0,8m | Positionnement, aisance | | | |
| Pas | 1 0 | Plan ascendant de 30° min sur 5 m minimum Plan descendant de 30° min sur 5 m minimum | Aisance, positionnement | | | |
| Trot | | Slalom à 5 piquets, intervalle de 8m | Contrôle, précision | | | |
| Résultat UC 1 <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non Acquis | | | | | | |
| Commentaires : | | | | | | |
| Si Acquis avec allègements ou renforcements de formation : non // oui Si oui lesquels : | | | | | | |
| Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | | Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | | |

Lieu / Date

Le temps de l'épreuve est deminutes / Test NA à partir deminutes

*6 balises trouvées ou + = A / Moins de 6 balises trouvées = NA

| N° | Noms Prénoms | Temps | Balises* | | UC 2 A/NA | Si l'épreuve est acquise, préciser : |
|---|--------------|-------|--|--------|-----------|--------------------------------------|
| | | | A / NA | A / NA | | |
| 1 | | | | | | |
| 2 | | | | | | |
| 3 | | | | | | |
| 4 | | | | | | |
| 5 | | | | | | |
| 6 | | | | | | |
| 7 | | | | | | |
| 8 | | | | | | |
| 9 | | | | | | |
| 10 | | | | | | |
| 11 | | | | | | |
| 12 | | | | | | |
| 13 | | | | | | |
| 14 | | | | | | |
| 15 | | | | | | |
| Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | | Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | | |

| |
|--------------------------|
| Lieu / Date |
| Nom du candidat / Prénom |

L'UC 3, consiste pour le candidat en un exposé et un entretien avec le jury de 20 minutes. Le candidat expose son projet professionnel maximum 10 minutes, puis le questionnement du jury porte sur la motivation du candidat et sa connaissance du milieu et des activités du tourisme équestre en France, du métier d'accompagnateur équestre, de la formation et de l'examen ATE.

Durée de présentation et d'échange : 15 minutes.

| Critères d'évaluation | + | - | Commentaires |
|--|--|---|--------------|
| Expose un projet professionnel réfléchi, construit et cohérent | | | |
| Décrit le métier d'accompagnateur de tourisme équestre avec réalisme | | | |
| Connaît la formation ATE et son organisation | | | |
| Connaît le milieu du tourisme équestre | | | |
| S'exprime avec un langage correct et professionnel | | | |
| TOTAL + ET - | | | |
| Résultat de l'UC 3 <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non Acquis | | | |
| Si l'UC 3 est acquise donne-t-elle lieu à des allègements ou des renforcements de formation ? : Oui / NON Quoi et dans quel module ? | | | |
| Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature | Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | |



5.2 Grille pour la Validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation d'Accompagnement de l'ATE

| | |
|---------------------|--------------------------------|
| ÉLÈVE | Nom / Prénom |
| CENTRE DE FORMATION | |
| FORMATEUR | Nom / Prénom / N° de licence : |

Situation de validation

L'élève encadre en présence de son formateur tout ou portion de 15 minutes minimum d'une sortie en extérieur d'une heure minimum pour un groupe de 6 cavaliers puis il s'entretient 10 minutes environ avec son formateur qui évalue cette épreuve.

L'ensemble des critères doit être validé pour que le formateur valide les exigences préalables à la mise en situation professionnelle.

| Epreuve | Critères | | + | - | Commentaires |
|---|---|--|---|---|--------------|
| Séquence d'accompagnement d'une sortie de 6 cavaliers | Conduite de situations d'accompagnement en sécurité | Organise et conduit une sortie en extérieur en sécurité | | | |
| | | Encadre le groupe et donne des consignes pour sa sécurité | | | |
| | | Veille au respect de la cavalerie des règles et des contraintes | | | |
| Entretien avec le formateur : 10 minutes | Connaissance des publics | Connaît les principales caractéristiques des différents publics et des niveaux | | | |
| | Sécurité des pratiquants et des tiers | Connaît les principes de prise en compte de la sécurité active et passive dans le cadre des activités équestres : port des équipements de protection, comportement des chevaux, cohabitation avec les autres usagers des chemins et des routes | | | |
| | | Maîtrise les procédures d'alerte et de secours en cas d'accident, | | | |

Observations :

Résultat de la validation des exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement :
Validé Non Validé

Date :
 Emargement du formateur



5.3 Grilles pour l'examen général de l'ATE

A. UC 1.1 - Technique Equestre Professionnelle Présentation en main ou embarquement

Lieu / Date

Nom du candidat / Prénom

Le candidat tire au sort un sujet sur deux possibles :

Présentation en main d'un cheval de tourisme équestre ou Équipe, embarque et organise le transport d'un équidé.

Sujet 1 : Présentation en main

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter un cheval en main, à l'arrêt, au pas et trot : Modèles et Allures.

Sujet 2 : Embarquement

Le candidat dispose de 10 minutes pour équiper et embarquer un équidé dans un camion ou un van.

| Critères d'évaluation | + | - | Commentaires |
|--|--|---|--|
| Réglage des harnachements et des protections | | | |
| Positionnement, cohérence, sécurité | | | |
| Clarté des demandes | | | |
| Justesse des gestes techniques | | | |
| Efficacité, précision | | | |
| Qualité du travail présenté | | | |
| TOTAL + ET - | | | |
| Résultat de l'UC 1.1 | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |

Pdt du jury Nom :

Prénom :

N° de licence :

Signature

Jury 2 Nom :

Prénom :

N° de licence :

Signature

Lieu / Date

Nom du candidat / Prénom

Durée : 15 minutes. Le candidat présente le travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre.

Il travaille le cheval préalablement détendu aux trois allures en incluant des transitions, des changements de direction et des difficultés en terrain varié. Ce travail doit permettre d'évaluer la compétence de longeur du candidat ainsi que sa capacité à utiliser la longe dans son travail des chevaux de tourisme équestre

| Critères d'évaluation | + | - | Commentaires |
|---|---|---------------------------------|-------------------------------------|
| Positionnement, clarté des demandes, utilisation des outils | | | |
| Précision du travail, des tracés, des transitions | | | |
| Contrôle, efficacité, sécurité | | | |
| Harmonie, fluidité, liant | | | |
| Attitude du cheval, locomotion | | | |
| Qualité et Intérêt du travail présenté | | | |
| TOTAL + ET - | | | |
| Commentaires : | | | |
| Résultat de l'UC 1.2 | | <input type="checkbox"/> Acquis | <input type="checkbox"/> Non Acquis |

Pdt du jury Nom :
 Prénom :
 N° de licence :
 Signature

Jury 2 Nom :
 Prénom :
 N° de licence :
 Signature

Lieu / Date

Nom du candidat / Prénom

Durée : 15 minutes de détente montée et 10 minutes de PTV. Le candidat présente sa détente préalable à la réalisation du PTV. Puis il déroule le PTV.

Durée : 15' de détente montée et 10 mn de PTV. Le candidat présente sa détente préalable à la réalisation du PTV puis il déroule le PTV.

| DETENTE MONTEE | | | | | | |
|--|----------------------|--|---------------------------------------|---|--------------|--------------|
| Critères d'évaluation de la détente | | | + | - | Commentaires | |
| Préparation du cheval Cohérence efficacité et justesse du travail présenté | | | | | | |
| Correction et efficacité des aides | | | | | | |
| Position équilibre liant | | | | | | |
| PARCOURS EN TERRAIN VARIE | | | | | | |
| Allure | N° | Difficultés | Evaluation | + | - | Commentaires |
| Trot | 1 | Trot en équilibre : sur plan ascendant de 30°, en passage de 3 branches basses - environ 20 cm au dessus du garrot | Equilibre, stabilité liant, précision | | | |
| | 2 | Plan descendant de 30° sur 10 m minimum au trot assis | Liant, stabilité | | | |
| | 3 | A 15 m, bordure maraîchère : longueur 8m, largeur 0,6 m | Précision | | | |
| | 4 | Arrêt à la sortie de la bordure maraîchère | Correction, précision | | | |
| | 5 | Reculer de 3m dans un couloir de 0,90 m, repartir au pas | Correction, rectitude, fluidité | | | |
| Galop | 6 | À 15 m, départ au galop du pas dans une zone matérialisée de 8 m x 2 m | Précision, sobriété | | | |
| | 7 | A 15 m, slalom de 5 piquets, intervalle 8 m, sans changement de pied | Précision, fluidité | | | |
| | 8 | Transition au trot | Fluidité | | | |
| | 9 | Départ au galop à gauche | Sobriété, fluidité | | | |
| | 10 | Ligne de + ou - 50 m délimitée par PO | Contrôle | | | |
| | 11 | Bordure maraîchère longueur 8 m, largeur 0,6 m | Précision | | | |
| | 12 | A la sortie, ½ cercle matérialisé de 20 m de rayon, au contre-galop | Précision, équilibre, fluidité | | | |
| 13 | Transition Galop-Pas | Précision, correction | | | | |

| | | | | | |
|--|----|---|--|-------------------------------------|--|
| Pas | 14 | A 13 m, maniabilité dans un labyrinthe, déplacement hanches et épaules, largeur 0,9 m, barres surélevées | Précision, correction des aides | | |
| | 15 | Barrière type passage à niveau | Aisance | | |
| | 16 | Descendre à droite, cheval immobile dans un cercle de 2,50m | Aisance | | |
| En main | 17 | Passage en main d'un tronc d'arbre de 0,60 m | Aisance, sécurité | | |
| | 18 | Monter un contre haut en main ou Franchir un fossé, largeur 0,80m | Aisance, sécurité | | |
| | 19 | Montoir à droite cheval immobile dans un cercle de 2,50m | Aisance, sécurité | | |
| Galop | 20 | Départ au galop à droite dans une zone matérialisée de 8 m x 2 | Précision, sobriété | | |
| | 21 | Contre-bas au trot ou au galop hauteur environ 1 m | Stabilité, équilibre, liant | | |
| | 22 | Franchissement d'un tronc ou d'une stère environ 1 m -5 foulées maximum entre les difficultés 13 et 14 | Stabilité, équilibre, liant Précision | | |
| | 23 | A 15 m, bordure maraîchère, longueur 8 m, largeur 0,6 m au galop à droite | Précision | | |
| | 24 | A la sortie, ½ cercle matérialisé de 20 m de rayon, au contre-galop | Précision, équilibre, fluidité | | |
| | 25 | Transition au pas | Correction, fluidité | | |
| | 26 | Repartir au trot | Franchise, sobriété | | |
| | 27 | Arrêt progressif dans un cercle de 2.5 m | Précision | | |
| Avec un cheval de main en filet : conduire sur + de 50m un cheval en main en gardant impérativement l'épaule du cheval de main à hauteur de la jambe du cavalier | | | | | |
| Pas | 28 | Plan ascendant ou descendant 30° min sur 10 m minimum ou Passage de gué | Positionnement, aisance, contrôle | | |
| Trot | 29 | Slalom à 5 piquets intervalle de 8m | Positionnement, aisance, contrôle | | |
| | 30 | Arrêt dans un cercle de 2,5m. Descente du cheval. Immobilité | Aisance, immobilité, sécurité | | |
| TOTAL + ET - | | | | | |
| Résultat du PTV | | | <input type="checkbox"/> Acquis | <input type="checkbox"/> Non acquis | |
| Commentaires | | | | | |
| Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | | Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | |

| |
|-------------|
| Lieu / Date |
|-------------|

| |
|--------------------------|
| Nom du candidat / Prénom |
|--------------------------|

Durée : 10 minutes à l'issue de l'UC1

Pour que l'UC 1.4 soit acquise, il faut que les 3 sous-parties de cette UC soient acquises.

| Critères d'évaluation | + | - | Commentaires |
|--|---|---------------------------------|-------------------------------------|
| UC 1.1 : Partie présentation en main ou embarquement | | | |
| Évalue et explicite son travail | | | |
| Évalue le comportement et les aptitudes du cheval, pour un usage par le public | | | |
| Propose des objectifs de travail à moyen terme | | | |
| Propose des situations de travail pour les atteindre | | | |
| Résultat partie UC 1.4.1 | | <input type="checkbox"/> Acquis | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| UC 1.2 : Partie travail en longe | | | |
| Évalue et explicite son travail | | | |
| Évalue le comportement et les aptitudes du cheval, pour un usage par le public | | | |
| Propose des objectifs de travail à moyen terme | | | |
| Propose des situations de travail pour les atteindre | | | |
| Résultat partie UC 1.4.2 | | <input type="checkbox"/> Acquis | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| UC 1.3 : Partie détente montée et parcours en terrain varié | | | |
| Évalue et explicite son travail | | | |
| Évalue le comportement et les aptitudes du cheval, pour un usage par le public | | | |
| Propose des objectifs de travail à moyen terme | | | |
| Propose des situations de travail pour les atteindre | | | |
| Résultat partie UC 1.4.3 | | <input type="checkbox"/> Acquis | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| Général : Expression, langage professionnel | | | |
| Résultat UC 1.4 | | <input type="checkbox"/> Acquis | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| Commentaires : | | | |

| | |
|---|--|
| Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature | Jury 2 Nom : Prénom : N° de licence : Signature |
|---|--|

Lieu / Date

Nom du candidat / Prénom

Durée : 20 minutes : le jury donne une carte ou une portion de carte et du matériel topographique. Le jury questionne le candidat sur l'échelle, le relief et toute information permettant de vérifier sa capacité à extraire de la carte des informations pertinentes. Il demande au candidat de préparer un itinéraire et de le décrire.

| Critères d'évaluation | + | - | Commentaires |
|--|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| Orienté correctement la carte au Nord magnétique, puis géographique. | | | |
| Extrait des informations pertinentes : dénivelés, curiosités ... | | | |
| Itinéraire bien conçu | | | |
| Estime bien la distance et le temps nécessaires pour le parcourir | | | |
| Repère les difficultés, les passages à risques | | | |
| Choisit un lieu de halte, repère ce lieu | | | |
| Repère les curiosités locales et les identifie | | | |
| Usage de la topographie, efficacité, rapidité | | | |
| Résultat de la 1e partie sur carte | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |

QCM de 10 questions / Acquis = 7 bonnes réponses minimum

Résultat de la 2e partie QCM Acquis Non Acquis

L'UC 2 est acquise uniquement si ses 2 parties sont acquises

Résultat de L'UC 2 Acquis Non Acquis

Commentaires :

Pdt du jury Nom :
 Prénom :
 N° de licence :
 Signature

Jury 2 Nom :
 Prénom :
 N° de licence :
 Signature

Lieu / Date

Nom du candidat / Prénom

Le candidat doit réussir les deux parties des épreuves de soins et de maréchalerie avec leurs entretiens et répondre à un QCM de 10 questions.

Epreuve de soins 10 minutes + entretien

Le candidat tire au sort une question dans chaque série, pratique, 1-12, et connaissances, 13-32.

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 Doucher les membres | 13 Gonfles |
| 2 Poser des bandes de repos | 14 Blessures de harnachement |
| 3 Examiner les membres et tendons | 15 Traumatismes oculaires |
| 4 Relever la température rectale | 16 Boiteries basses/Clou de rue |
| 5 Relever la fréquence respiratoire | 17 Tendinite/Entorse/Claquage |
| 6 Relever la fréquence cardiaque | 18 Fatigue aiguë/Abattement |
| 7 Apprécier l'aspect des muqueuses | 19 Anémie |
| 8 Examiner et entretenir les pieds | 20 Déshydratation |
| 9 Vermifuger par voie orale | 21 Intoxication |
| 10 Contenir un cheval | 22 Coliques |
| 11 Reconnaître et apprécier la qualité des différents aliments | 23 Diarrhée |
| 12 Contrôler le signalement et les vaccinations | 24 Obstruction de l'œsophage |
| | 25 Échauboulure/Allergies |
| | 26 Envenimation |
| | 27 Coup de chaleur |
| | 28 Hémorragies |
| | 29 Plaies superficielles/profondes |
| | 30 Myosites |
| | 31 Fourbure |
| | 32 Coup de froid |

| N°question | Intitulé des opérations | + | - | Commentaires |
|--|-------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| Résultat de la partie soins | | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| Commentaires : | | | | |
| Epreuve de maréchalerie 15 minutes | | | | |
| Le candidat décrit le fonctionnement du pied, évalue l'état de la ferrure, identifie l'ensemble du matériel de maréchalerie, enlève et remet un fer, effectue un dépannage élémentaire et dit la composition d'une trousse de secours de maréchalerie. | | | | |
| Résultat de la partie maréchalerie | | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| Commentaires : | | | | |
| QCM de 10 questions / Acquis = 7 bonnes réponses minimum | | | | |
| Résultat de la partie QCM | | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| UC acquise si les 3 parties sont acquises | | | | |
| Résultat de l'UC 3 | | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| Pdt du jury Nom : | | Jury 2 Nom : | | |
| Prénom : | | Prénom : | | |
| N° de licence : | | N° de licence : | | |
| Signature | | Signature | | |

Lieu / Date

Nom du candidat / Prénom

Pour que cette UC soit acquise le candidat doit :

- ◆ réussir l'épreuve pratique de matelotage de 10 minutes dans laquelle le candidat effectue à la demande du jury un nœud d'attache et une ligne d'attache. L'épreuve est suivie d'un entretien permettant de vérifier la connaissance du candidat de différents nœuds et de leur usage.
- ◆ réussir l'épreuve pratique de bourrellerie de 10 minutes dans laquelle le candidat décrit les outils et accessoires de bourrellerie et effectue sur la demande du jury une réparation simple.

Partie 1 Matelotage

| Exercice | Critères | + | - | Commentaires |
|--|--|---------------------------------|---|-------------------------------------|
| Effectuer un nœud d'attache Installer une ligne d'attache | Nœuds réalisés correctement Ligne installée correctement Points d'attache réalisés | | | |
| Effectuer d'autres nœuds | Description ou démonstration de différents nœuds et de leur usage | | | |
| Résultat de la partie Matelotage | | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| Commentaires : | | | | |

Partie 2 Bourrellerie

| | | | | |
|---|---|---------------------------------|--|-------------------------------------|
| Décrire les outils et accessoires de bourrellerie | Connaissance des outils et de leur utilisation | | | |
| Effectuer une réparation simple | Bonne pratique de la couture à deux aiguilles et / ou de la pose d'un rivet | | | |
| Résultat de la partie Bourrellerie | | <input type="checkbox"/> Acquis | | <input type="checkbox"/> Non Acquis |
| Commentaires : | | | | |

Résultat de l'UC 5

Acquis

Non Acquis

| | |
|--|--|
| Pdt Jury Nom prénom N° de licence Signature | Jury 2 Nom prénom N° de licence Signature |
|--|--|

| Lieu / Date | | | | | |
|--|--|---|---|--------------|--|
| Nom du candidat / Prénom | | | | | |
| Compétences évaluées | Critères d'évaluation | + | - | Commentaires | |
| Prépare l'itinéraire et le reconnaît pour assurer l'agrément et la sécurité des pratiquants | Qualité de la préparation Rédige une feuille de route Rédige et présente un document préparatoire sur la sortie, sa préparation, et les aspects liés à sa commercialisation | | | | |
| Accueille et informe le public sur la sortie prévue | Qualité de l'accueil et des informations données Attitude professionnelle | | | | |
| Prépare les équidés et l'équipement nécessaires à l'activité prévue | Préparation et vérification de la cavalerie et du matériel | | | | |
| Évalue le niveau de la clientèle et attribue les équidés en fonction | Qualité du questionnement Pertinence de l'évaluation et de l'attribution ou de la réattribution | | | | |
| Donne aux cavaliers les consignes relatives au déroulement de la sortie, à la sécurité , à la circulation et à la préservation de l'environnement traversé | Donne des consignes claires et utiles aux cavaliers | | | | |
| Adapte sa sortie au niveau des cavaliers et prend les décisions opportunes face à tout élément à prendre en compte pour la sécurité et l'agrément du groupe | Conduit la randonnée dans le respect de la sécurité et de l'agrément des cavaliers Attitude professionnelle dans les différentes phases de la sortie - accompagnement, halte | | | | |
| Assure la sécurité des chevaux lors de la halte et des arrêts, lignes d'attache et / ou paddocks | Organise les haltes et les arrêts pour l'agrément des cavaliers et des chevaux et dans le respect de la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés | | | | |
| Se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers... | Comportement professionnel à tout moment Donne des consignes claires et précises aux pratiquants et les fait respecter | | | | |
| Gère la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé Indique les changements d'allure, de vitesse et de direction | Respecte l'itinéraire et le programme Prend la décision d'adapter son itinéraire si les circonstances le nécessitent Comportement professionnel adapté et correct avec les tiers et les cavaliers à tout moment Donne des consignes adaptées Contrôle le groupe et son déplacement | | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| Analyse l'environnement humain et anime un groupe | Prépare et anime son activité Attitude conviviale dans les différentes phases de la sortie | | | |
| Analyse l'environnement, la faune, la flore et les cultures locales et transmet leur connaissance et leur respect S'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques | Connaît et informe des caractéristiques faunistique et floristique des régions traversées Connaît et informe de caractéristiques historiques, culturelles et économiques | | | |
| Prend les décisions opportunes face à tout élément à prendre en compte pour la sécurité du groupe | Prend les décisions opportunes et procède aux adaptations nécessaires pour la sécurité des pratiquants, tiers et équidés Met en œuvre les procédures adaptées aux circonstances | | | |
| Clôture sa sortie, en fait le bilan avec ses cavaliers, prend congé | A une relation professionnelle et commerciale avec ses cavaliers | | | |
| Tout manquement à la sécurité ou attitude dangereuse de la part du candidat et tout ce qui amène le jury à intervenir pour la sécurité du groupe, des chevaux ou des tiers constitue une faute grave justifiant un résultat Non acquis à cette épreuve. | | | | |
| Résultat de l'UC 6 Épreuve professionnelle <input type="checkbox"/> Acquis <input type="checkbox"/> Non Acquis | | | | |
| Commentaires | | | | |
| Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature | | | | |

6 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Tout ou partie de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre peut être obtenu par Validation des Acquis de l'Expérience / VAE.

6.1 Conditions

Pour qu'une demande de VAE soit recevable le demandeur doit :

- ♦ justifier d'un volume horaire équivalant à 2 400h sur un minimum de 36 mois cumulés en relation avec le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre,
- ♦ disposer de l'Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours / AFPS ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 /PSC1,
- ♦ être détenteur d'une licence fédérale de pratiquant en cours de validité.

6.2 Dossier

Le demandeur doit se procurer un dossier à la FFE et le renseigner. Ce dossier doit parvenir en 3 exemplaires au moins 60 jours avant la commission fédérale d'étude des dossiers de VAE qui se réunit au moins une fois par an. L'étude se basera sur des fiches descriptives d'activité auxquelles le candidat pourra joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces qu'il jugerait utiles pour justifier de son expérience et de ses compétences.

6.3 Critères

Le jury examine le dossier au regard de :

- ♦ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences d'Accompagnateur de Tourisme Equestre** : accueil et gestion d'une clientèle, accompagnement de promenades et randonnées avec ou sans nuitées, prise en compte des caractéristiques du public, du contexte, du niveau des cavaliers, animations et agrément des groupes en rapport avec la nature, préparation des itinéraires et des étapes en assurant la sécurité des pratiquants des chevaux et des tiers,
- ♦ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences techniques** : préparation et valorisation d'une cavalerie d'équidés destinés au tourisme, résultats en compétition officielle de TREC, expérience de pratique équestre et niveau justifié : Galops, Degrés,
- ♦ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences pratiques** : soins courants aux équidés, aménagement et entretien de leur espace de vie, prophylaxie et soins, maladies, traumatismes et plaies courants, maréchalier, choix, entretien et réparation du matériel,
- ♦ **et ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences administratives** relatives à la gestion d'un établissement : conception d'animations et de randonnées, commercialisation et vente des produits de tourisme équestre, position par rapport à l'environnement institutionnel, juridique et fiscal des établissements de tourisme équestre.

6.4 Décision

Le candidat peut être convoqué à un entretien avec la commission.

La commission peut décider :

- ♦ de valider les 6 UC et d'attribuer le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre,
- ♦ de valider 1 à 5 UC qui seront valables 5 ans
- ♦ de ne valider aucune UC.

7 REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Légende

OT : Objectif Terminal. OI : Objectif Intermédiaire. EC : Etre Capable.

7.1 UC 1 : Technique équestre

Modalités de certification

L'UC est scindée en 4 parties devant être acquises indépendamment pour valider l'UC 1.

UC 1.1 : Présentation en main ou embarquement, 10 minutes.

UC 1.2 : Longe, 15 minutes.

UC 1.3 : Détente montée, 15 minutes, et PTV, 10 minutes.

UC 1.4 : Entretien, 10 minutes.

OT 1 : EC de maîtriser les techniques équestres liées aux activités de tourisme équestre

OI-1.1 : EC de manipuler un équidé, le présenter en main, l'équiper, l'embarquer ainsi que d'organiser le transport en sécurité

OI-1.1.1 : EC de manipuler un équidé en main en sécurité

OI-1.1.2 : EC de présenter un équidé en main en sécurité

OI-1.1.3 : EC d'embarquer un équidé dans un van ou un camion en sécurité

OI-1.1.4 : EC d'organiser le transport en sécurité.

OI-1.2 : EC d'assurer le travail pour la préparation, l'entretien ou l'amélioration de la cavalerie destinée au tourisme équestre et de gérer l'effort des équidés

OI-1.2.1 : EC de réaliser le travail d'un équidé non monté à la longe

OI-1.2.2 : EC de détendre et travailler monté un cheval destiné au tourisme équestre

OI-1.2.3 : EC de réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié dont certaines difficultés avec un cheval de main bâti ou non

OI-1.3 : EC d'expliquer le travail d'un cheval et d'évaluer ses capacités et son comportement pour son emploi par le public

OI-1.3.1 : EC de d'évaluer les capacités et le comportement d'un cheval de tourisme équestre

OI-1.3.2 : EC d'expliquer le travail d'un cheval.

7.2 UC 2 : Topographie et orientation

Modalités de certification

QCM de 10 questions et entretien à partir de l'étude d'une portion de carte.

OT 2 : EC de s'orienter et de se déplacer en extérieur

OI-2.1 : EC d'utiliser des notions de topographie et d'orientation pour repérer ou tracer un itinéraire de randonnée sur une carte

OI-2.1.1 : Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles, 1/25.000^e, 1/50.000^e, 1/100.000^e, 1/200.000^e, et évaluer les distances

OI-2.1.2 : EC d'identifier et préparer un itinéraire

OI-2.1.3 : EC d'analyser l'environnement, les curiosités naturelles ou culturelles

OI-2.1.4 : EC d'utiliser des connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine

7.3 UC 3 : Soins des équidés

Modalités de certification

QCM de 10 questions, une épreuve pratique de soins, secourisme équin et alimentation, 15 minutes, et une épreuve pratique de maréchalerie, 15 minutes

OT 3 : EC de gérer une cavalerie : soins, alimentation et ferrures

OI-3.1 : EC d'assurer le maintien de l'intégrité de la cavalerie

OI-3.1.1 : EC d'adapter et de choisir l'alimentation en fonction des activités

OI-3.1.2 : EC d'appliquer des mesures de prophylaxie courantes et les soins usuels, d'établir un diagnostic et d'intervenir dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval

OI-3.1.3 : EC d'apprécier l'état des installations, d'en assurer l'entretien et de mettre en œuvre les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité qui s'imposent

OI-3.1.4 EC d'aménager et d'entretenir l'espace de vie du cheval et d'assurer les soins usuels

OI-3.1.5 : EC de contrôler les tâches d'entretien des litières, paddocks et pâtures

OI-3.2 : EC d'assurer l'entretien et la préservation des pieds du cheval

OI-3.2.1 : EC de remettre un fer et de se dépanner en maréchalerie

OI-3.2.2 : EC de programmer la venue du maréchal ferrant

7.4 UC 4 : Connaissances générales / gestion d'une TPE

Modalités de certification

QCM de 10 questions et un entretien de 20 minutes sur deux questions tirées au sort

OT 4 : EC de mobiliser ses connaissances générales

OI-4.1 : EC de participer à l'organisation, à la promotion et à la gestion des activités de tourisme équestre

OI-4.2 : EC de mobiliser les connaissances institutionnelles et juridiques de son environnement, de la réglementation et celles liées à la sécurité

OI-4.2.1 : EC de mobiliser ses connaissances de la réglementation liées au transport et aux déplacements : code de la route, code rural, réglementation du transport des chevaux

OI-4.2.2 : EC de mobiliser ses connaissances de la réglementation et de l'encadrement du sport, code du sport, ainsi que les règles de sécurité et de prévention des accidents et du sur-accident.

OI-4.2.3 : EC de mobiliser ses connaissances de l'environnement professionnel et institutionnel du tourisme et de l'équitation.

OI-4.3 : EC de participer à la gestion d'une TPE

OI-4.3.1 : EC d'énoncer et d'utiliser les bases de la comptabilité, de la fiscalité et du droit social

OI-4.3.2 : EC de mobiliser ses connaissances des bases de la commercialisation, de l'évaluation de la satisfaction et de la fidélisation

7.5 UC 5 : Utilisation du matériel

Modalités de certification

Une épreuve pratique de bourrellerie, 10 minutes, et une épreuve de matelotage, 10 minutes.

OT 5 : EC d'identifier, d'utiliser et d'entretenir le matériel

OI 5.1 : EC d'assurer la maintenance du matériel

OI-5.1.1 : EC de décrire les différents types d'équipements de randonnée, leur utilisation, leur entretien

OI-5.1.2 : EC de choisir, d'entretenir et d'adapter l'équipement du cheval de randonnée

OI-5.1.3 : EC de vérifier la bonne adéquation du matériel

OI-5.1.4 : EC de conseiller les cavaliers sur un équipement adapté à l'activité

OI-5.1.5 : EC d'assurer l'entretien courant des harnachements et d'effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles

OI-5.2 : EC de choisir et de mettre en œuvre le lieu et le mode d'attache d'un ou de plusieurs chevaux, matelotage

7.6 UC 6 : Mise en situation professionnelle

Modalités de certification

Organisation et conduite autonome d'une sortie à cheval d'une journée avec halte de midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 6 personnes minimum clientes de l'établissement support du stage de mise en situation professionnelle.

OI-6.1 : EC d'accueillir, d'encadrer, d'animer et d'accompagner un groupe dans des activités de promenade et de randonnées en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers

OI-6.2 : EC de préparer, de reconnaître l'itinéraire et de se repérer pour le respecter

OI-6.3 : EC d'assurer la préparation et le déroulement de la randonnée : itinéraire, lieux d'étape, matériel, vitesse de marche, choix des allures, temps d'arrêt et de repos, intendance, équidés et clientèle, budget et moyens

OI-6.4 : EC de gérer les efforts, la locomotion et le mental des équidés pour le respect de leur intégrité

OI-6.5 : EC de transmettre les bases techniques liées à la pratique de la randonnée, topographie et conduite du cheval sur la voie publique, harnachement et préparation du bât, notions de ferrure et de soins d'urgence

8 REFERENTIEL PROFESSIONNEL

8.1 Définition du métier d'Accompagnateur de Tourisme Equestre

Le titulaire de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre / ATE exerce le métier d'accompagnateur de promenades et de randonnées équestres.

L'ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, la sécurité des tiers et le respect de l'environnement.

L'accompagnateur de tourisme équestre exerce ou peut être amené à exercer les fonctions suivantes.

- ◆ **Accueil** : Accueil, encadrement et animation d'un groupe dans une structure proposant des activités de promenades et de randonnées équestres.
- ◆ **Encadrement de sortie** : orientation, accompagnement de cavaliers en extérieur sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés.
- ◆ **Gestion et entretien de la cavalerie** : gère les efforts, la locomotion et le mental des équidés pour le respect de leur intégrité, alimente, soigne et entretient les pieds des équidés, travail et valorisation des équidés.
- ◆ **Entretien et maintenance du matériel** : choix entretien et réparation de bourrellerie, de matelotage, d'infrastructure.
- ◆ Participation à la Gestion d'une TPE.
- ◆ Organisation et promotion des activités de tourisme équestre.

8.2 Fonctions et activités exercées

A. Dans la fonction d'encadrement

- ◆ Evalue le niveau technique des pratiquants pour leur affecter un équidé approprié et leur proposer des activités adaptées,
- ◆ encadre la randonnée ou la promenade et la préparation des équidés en assurant la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers,
- ◆ assure le déroulement de la randonnée préparée : respect de l'itinéraire, vitesse de déplacement, choix des allures, temps d'arrêt et de repos et s'adapte aux situations imprévues,
- ◆ transmet les bases techniques liées à la pratique de la randonnée et à la conduite de l'activité :
- ◆ consignes de sécurité, distance, emplacement, allures... conduite du cheval en extérieur et sur la voie publique,
- ◆ topographie,

- ◆ harnachement et préparation du bât,
- ◆ notions de ferrure et de soins d'urgence.

B. Dans la fonction d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés

- ◆ Assure la formation et le travail des équidés de promenade et de randonnée,
- ◆ effectue les soins pendant tout le déroulement de la promenade et de la randonnée,
- ◆ décèle les pathologies courantes pouvant apparaître et plus particulièrement lors d'activités de randonnée et prend les mesures appropriées : les boiteries, troubles respiratoires, abcès, mycoses, myosites, coliques etc.
- ◆ prévient l'apparition des blessures de harnachement et les accidents d'attache,
- ◆ prend des précautions dans l'installation des équidés en étapes et assure l'alimentation et l'abreuvement,
- ◆ assure le convoyage des équidés.

C. Dans la fonction d'accueil

- ◆ Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène,
- ◆ est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations,
- ◆ se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
- ◆ se préoccupe des conditions de réception lors des nuits en gîte d'étape.

D. Dans la fonction d'animation

- ◆ Développe l'aspect touristique de la randonnée : visites de sites, spectacles locaux...
- ◆ développe les aspects liés à la connaissance et au respect de la faune et de la flore lors de la randonnée,
- ◆ s'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques,
- ◆ organise et anime les soirées,
- ◆ évalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et améliore ses prestations.

E. Dans la fonction de gestion

- ◆ Gère la clientèle : organisation et répartition selon âge, niveau, motivation...
- ◆ gère les équidés : répartition du travail et du repos,
- ◆ assure le renouvellement des équidés, vente-achat, et se préoccupe de leur devenir,
- ◆ assure la préparation et le déroulement de la randonnée : itinéraire, lieux d'étape, matériel, temps d'arrêt et de repos, intendance, équidés et clientèle, budget et moyens,
- ◆ assure la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers,
- ◆ possède des compétences minimales lui permettant de participer à la gestion d'une TPE.

Le détenteur de l'ATE n'est pas habilité à enseigner. Le transfert de connaissances se limite aux nécessités de la conduite des activités de promenades et de randonnées et aux consignes de sécurité.

9 FICHE RNCP

Dès publication officielle, la fiche résumé du Répertoire National des Certifications Professionnelles figurera dans ce chapitre.

10 ANNEXES

SPECIMEN

UTILISER LA VERSION INTERNET

Renseignements

| Centre de Formation | |
|--|-----------------------------|
| Nom du Club | |
| Code adhérent : | Date d'adhésion FFE : |
| Adresse | |
| | |
| Tel | Fax |
| E-Mail | |
| Labélisé Centre de Tourisme Equestre depuis le | |
| Nombre total de licences de l'année précédente ou en cours : | |
| Nombre d'engagements effectués dans l'année précédente ou en cours : | |
| Formateur | |
| Nom | Prénom : |
| Numéro de Licence FFE : Diplôme | |
| Tel : E-mail | |

Emargement

| Le dirigeant du club | Le formateur |
|--|--|
| Nom / Prénom : | Nom / Prénom |
| « Je m'engage à mettre en œuvre la formation conformément au Règlement FFE. » | « Je m'engage à mettre en œuvre la formation conformément au Règlement FFE. » |
| Date / Signature | Date / Signature |

Pièces à joindre

- ♦ **Photocopie du diplôme du formateur** s'il ne figure pas sur sa licence.
- ♦ **Plan de formation type** : organisation et planification de la formation pour chaque module et ses contenus, en précisant le volume horaire prévu et le ou les intervenants prévus pour chaque sujet.

Validité

Sauf agrément provisoire, l'agrément délivré est valable 3 ans. L'agrément peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions, en particulier si le formateur quitte la structure sans être remplacé ou en cas de disfonctionnement avéré.

Les centres de formation doivent signer une convention de formation professionnelle avec les stagiaires qu'ils prennent en formation.

La FFE demandera l'avis du CRE / CRTE.

| Contrôle du service Formation | | Avis CRE / CRTE | | Avis DTN | Décision FFE |
|--|---|--------------------------------------|--|--------------------------------------|----------------------------|
| Date réception : | | Date limite : | | | Courrier envoyé le : |
| Adhésion du club <input type="checkbox"/> | Nb licences <input type="checkbox"/> | Favorable <input type="checkbox"/> | | Favorable <input type="checkbox"/> | |
| Licence formateur <input type="checkbox"/> | Nb engagements <input type="checkbox"/> | Défavorable <input type="checkbox"/> | | Défavorable <input type="checkbox"/> | |
| Diplôme formateur <input type="checkbox"/> | Label CTE <input type="checkbox"/> | | | | |
| Plan formation <input type="checkbox"/> | | | | | |

10.2 Plan de formation type
Accompagnateur de Tourisme Equestre
 A imprimer sur papier à en-tête du CTE

| | |
|---|--|
| Centre de Formation | |
| Nom du Club..... | |
| Code adhérent : | |
| E-mail | |
| Formateur : Nom Prénom : | |
| Numéro de Licence FFE : Tel : | |
| E-mail | |

Organisation et planification de la formation par modules, intervenants

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures et s'organise sur quatre modules :

- ◆ Module 1 : Technique équestre
- ◆ Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- ◆ Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées
- ◆ Module 4 : Connaissances générales
- ◆ Module 5 : Entretien des équipements
- ◆ Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

| Modules et contenus | Volumes horaires prévus | Intervenant(s) |
|--|-------------------------|----------------|
| Module 1 : Technique équestre – 90h | | |
| Seller et brider, l'équipement de randonnée, l'ajustement du matériel | | |
| Travail du cheval en main et présentation en main à l'arrêt, au pas et au trot | | |
| Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion | | |
| Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur | | |
| Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté | | |
| Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié | | |
| Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bâti ou non | | |
| Réaliser des difficultés avec un cheval de main bâti ou non | | |
| Evaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public | | |
| S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste | | |

| Modules et contenus | Volumes horaires prévus | Intervenant(s) |
|--|-------------------------|----------------|
| Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie – 60 h | | |
| Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels. | | |
| Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques. | | |
| Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité. | | |
| Évaluer et programmer la quantité de travail de sa cavalerie. | | |
| Appliquer les mesures de prophylaxie courantes | | |
| Connaître et programmer les vaccinations des équidés – obligatoires, volontaires. | | |
| Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée. | | |
| Mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez | | |
| Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail. | | |
| Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences: plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe | | |
| Identifier et apporter les soins nécessaires au coup de chaleur, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs. | | |
| Énumérer et identifier les affections parasitaires externes – gale, teigne – et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs | | |
| Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies – tares, arthroses. | | |
| Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection – grippe, gourme, emphysème... | | |
| Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement. | | |
| Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies – pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Identifier l'ensemble du matériel de maréchalerie, Entretien l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux. | | |
| Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire. | | |
| Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée. | | |
| Equiper un cheval pour le transport. | | |
| Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur. | | |

| Modules et contenus | Volumes horaires prévus | Intervenant(s) |
|---|-------------------------|----------------|
| Module 3 Encadrement de promenades et randonnées – 80 h | | |
| Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques | | |
| Organiser et gérer l'accueil de la clientèle. | | |
| Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé en application avec les règles de sécurité de d'hygiène qui s'imposent. | | |
| Évaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours. | | |
| Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier. | | |
| Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu. | | |
| Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles (1/25.000 ^e , 1/50.000 ^e , 1/100.000 ^e , 1/200.000 ^e), évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels. | | |
| Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue. | | |
| Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication. | | |
| Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et la préservation des espaces traversés. | | |
| Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer. | | |
| Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé. | | |
| Contribuer à l'agrément et au bien être du groupe. | | |
| S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques. | | |
| Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel – agriculteurs, forestiers... | | |
| Organiser les haltes et arrêts. | | |
| Établir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes – paddocks, lignes d'attaches... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés. | | |

| | | |
|---|--|--|
| Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue. | | |
| Donner à un tiers les infos permettant d'être localisé. | | |
| Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine. | | |
| Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position. | | |

| Modules et contenus | Volumes horaires prévus | Intervenant(s) |
|---|-------------------------|----------------|
| Module 4 : Connaissances générales – 50 h | | |
| La FFE/CNTE et ses organes déconcentrés CRE/CRTE : organisations et missions. | | |
| Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route. | | |
| La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel. | | |
| Le droit du travail, les responsabilités et les assurances. | | |
| Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion. | | |
| La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux. | | |
| Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les EPI. | | |
| La création d'itinéraires de proximité. | | |
| La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades. | | |
| Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre. | | |
| La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ces produits | | |
| L'élaboration d'un document publicitaire. Les partenaires de commercialisation et les publics d'usagers. | | |
| La réponse téléphonique. | | |
| L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations. | | |

| Modules | Volumes horaires prévus | Intervenant(s) |
|--|-------------------------|----------------|
| Module 5 : Entretien des équipements – 20 h | | |
| Effectuer la maintenance du matériel et des installations. | | |
| Contrôler l'état des installations. | | |
| Mettre en œuvre les règles de sécurité, d'hygiène et de sécurité. | | |
| Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée. | | |
| Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose | | |

| | | |
|--|--|--|
| d'un rivet. | | |
| Effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches – Matelotage. | | |

| Modules et contenus | Volumes horaires prévus | Intervenant(s) |
|---|-------------------------|----------------|
| Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle – 300 h | | |
| <i>1^{ère} phase : Observation – découverte du centre (durée moyenne de 40 h)</i> | | |
| Prise de connaissance de la structure, du fonctionnement avec des cavaliers, des circuits. | | |
| Pratique de la gestion d'une écurie. | | |
| Soins aux chevaux | | |
| Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur | | |
| Technique équestre, travail du cheval | | |
| Autres | | |
| <i>2^{ème} phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage (durée moyenne de 80 h)</i> | | |
| La gestion d'une écurie. | | |
| Gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure. | | |
| Approche et mise en œuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels. | | |
| Participation et implication de l'élève aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie – vétérinaire, maréchal ferrant. | | |
| Soins aux chevaux | | |
| Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur | | |
| Technique équestre, travail du cheval | | |
| Autres | | |
| <i>3^{ème} phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade (durée moyenne de 80 h)</i> | | |
| Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité. | | |
| Attribuer les chevaux en fonction des cavaliers. | | |
| Respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux et animer l'activité. | | |
| Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence. | | |
| Entretien et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre. | | |
| Soins aux chevaux | | |

| | | |
|---|--|--|
| Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur | | |
| Technique équestre, travail du cheval | | |
| Autres | | |
| <i>4^{ème} phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours (durée moyenne de 80 h)</i> | | |
| Connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance. | | |
| Décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects. | | |
| Participer à l'encadrement de 6 journées de randonnées. | | |
| Soins aux chevaux | | |
| Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur | | |
| Technique équestre, travail du cheval | | |
| Autres | | |
| | | |
| | | |
| | | |

SPECIMEN
UTILISER LA VERSION INTERNET

| | | |
|--------|----------|--------|
| Lieu : | Région : | Date : |
|--------|----------|--------|

Evaluation

| N° | Nom | Prénom | N°Licence | UC1 | UC2 | UC3 | UC4 | UC5 | Nb UC Acq. | Examen ATE |
|----|-----|--------|-----------|------------------------------|-----|-----|-----|-----|------------|------------|
| | | | | A : Acquis / NA : Non Acquis | | | | | | |
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | |
| 11 | | | | | | | | | | |
| 12 | | | | | | | | | | |
| 13 | | | | | | | | | | |
| 14 | | | | | | | | | | |
| 15 | | | | | | | | | | |

Emargement

| | | |
|---|---|---|
| PRESIDENT DU JURY Nom / Prénom / Signature | MEMBRE DU JURY / DIRIGEANT Nom / Prénom / Signature | MEMBRE DU JURY / SALARIE Nom / Prénom / Signature |
| MEMBRE DU JURY CTS OU REP. DTN Nom / Prénom / Signature | MEMBRE DU JURY / DIRIGEANT Nom / Prénom / Signature | MEMBRE DU JURY / SALARIE Nom / Prénom / Signature |

Retourner l'original à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE après saisie des résultats sur www.ffe.com.

Le Président du Jury conservera une copie pendant un an.